

E 1004.1 1/451

CONSEIL FÉDÉRAL
*Procès-verbal de la séance du 10 novembre 1944*¹

1948. Demission des Herrn Bundesrat Pilet-Golaz

Präsidentschaft. Mündlich

Herr Bundesrat Etter, der den abwesenden Bundespräsidenten, Herrn Stampfli, als Vorsitzenden vertritt, gibt Kenntnis vom Demissionsschreiben des Herrn Bundesrat Pilet-Golaz, Vizepräsident des Bundesrates, an den Präsidenten der Bundesversammlung, Herrn Nationalrat Dr. Gysler. Er spricht sein tiefes Bedauern über diesen Entschluss von Herrn Bundesrat Pilet-Golaz aus. Leider ist an der Sache nichts zu ändern und es ist insbesondere nicht möglich, ihn zu einem Rückzug seines Demissionsschreibens zu veranlassen, denn die Sache ist bereits in weiten Kreisen bekannt. Herr Bundesrat Etter spricht dem heute abwesenden Herrn Pilet-Golaz jetzt schon den herzlichsten Dank des Bundesrates und des ganzen Volkes aus. Alle übrigen Mitglieder des Rates schliessen sich diesen Worten des Bedauerns und des Dankes an. Es wird hierauf folgendes Communiqué zur Verteilung an die Presse beschlossen: (siehe Beilage).

ANNEXE I

E 1004.1 1/451

Communiqué officiel du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a pris acte, dans sa séance de ce jour, d'une communication de M. Pilet-Golaz, conseiller fédéral et chef du département politique fédéral, selon laquelle il a fait parvenir le 7 de ce mois à M. Paul Gysler, président du Conseil national, à l'intention de l'Assemblée fédé-

1. *Absents: Pilet-Golaz et Stampfli.*

rale (chambres réunies), sa lettre de démission de membre du Conseil fédéral. M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz avait déjà pris cette décision avant la séance du Conseil fédéral du 7 novembre, mais en demandant d'en retarder la communication pour ne pas anticiper en quelque sorte la discussion sur les rapports entre la Suisse et la Russie. Le Conseil fédéral prend acte, avec le plus grand regret, de cette démission et de la déclaration faite par M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz de ne pouvoir revenir sur sa décision. Le Conseil fédéral s'empresse, dès maintenant, de remercier cordialement le chef du département politique fédéral de la façon consciencieuse dont il s'est acquitté de sa lourde tâche.

La lettre de démission de M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz est ainsi conçue:

Monsieur le Président,

La négociation pour renouer les relations diplomatiques entre la Russie et la Suisse, que je désirais depuis longtemps mener à bonne fin, n'a pas abouti cette fois.

Les circonstances montreront sans beaucoup tarder quelles sont les causes véritables et profondes du refus soviétiste.

En attendant, il convient d'éviter qu'il ne compromette la cohésion et l'union intérieures, indispensables dans les années très difficiles qui s'annoncent.

J'ai toujours pensé et plusieurs fois dit que, pour nous, le ministre des affaires étrangères de guerre ne devait ni ne pouvait être celui de l'après-guerre. La situation nouvelle exige des forces fraîches et intactes. Ma décision était prise et je n'anticipe ici que quelques semaines.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous adresser ma démission pour la date qu'il plaira à l'Assemblée de fixer.

Avec tous ses membres, je souhaite ardemment que notre petite et chère Patrie puisse sauvegarder son indépendance et sa liberté dans l'avenir comme dans le passé.

ANNEXE II

E 2001 (D) 9/4

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique, P. Bonna,
au Ministre de Suisse à Washington, C. Bruggmann*

Copie d'expédition

T

Berne, 10 novembre 1944, 19 h. 40

Numéro 926. Confirmons notre 925². Comme le relève communiqué Conseil fédéral refus URSS poursuivre négociations survint après plusieurs sondages positifs et conversation 7 septembre qui ne faisait nullement prévoir le dénouement. Publication 4 novembre fit grande impression en Suisse. Presse bourgeoise et socialiste est unanime sauf naturellement communistes à repousser reproche formulé par URSS et à déplorer en s'indignant méthode inusitée que main tendue ait été repoussée. Prévoyant toutefois que divers milieux rendraient Département responsable échec et pour éviter que cohésion et union intérieure soient compromises Conseiller fédéral Pilet-Golaz décida 7 novembre déjà prendre sa retraite Conseiller fédéral pour date à fixer par Assemblée fédérale de manière à supprimer toute discussion intestine. Cette décision rendue publique aujourd'hui ne l'empêchera pas poursuivre comme précédemment ses efforts tant qu'il sera à la tête Département.

2. *Non reproduit.*